

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du Mardi 14 octobre 2025

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mercredi 8 octobre 2025, s'est réuni à la salle annexe en Mairie de VOUGY, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ **A l'ouverture de la séance :**

Etaient présents : *Commune de CLUSES :* Jean-Philippe MAS ; *Commune de MARNAZ :* Chantal VANNON ; *Commune de MIEUSSY :* Régis FORESTIER, Didier JANCART, *Commune de SCIONZIER :* Caroline NIGEN, *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Jean-Philippe MAS, Christian BOUVARD, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Marc GUFFOND, Roger ROCH, Sandro PEPIN, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Véronique GUERIN ; *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) :* Jean-Charles MOGENET, Gilles PEGUET ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Pascal POCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, Daniel REVUZ ; *Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Daniel REVUZ.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : *Commune de CLUSES :* Jean-Pierre STEYER ; *Commune de MARNAZ :* Hakim BOURAHLA, *Commune de SCIONZIER :* Quentin MONNET, *Commune de THYEZ :* Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON ; *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Marie-Pierre PERNAT, Christophe PAULIN, Jean-Pierre STEYER, Jeanne VAUTHAY, Pierre PERY, Christian HENON, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Julien DUSSAIX ; *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN ; *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) :* Stéphane BOUVET ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Christian RAIMBAULT, Antoine VALENTIN ; *Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Lucas PUGIN.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	22
Pouvoirs :	:	1 – Monsieur VALENTIN Antoine donne pouvoir à Monsieur Pascal POCHAT-BARON.

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric CAUL-FUTY, Président.

Délibération n° 2025-33 (Question n°1)

OBJET : « ADMINISTRATION GENERALE » - Attribution du marché de travaux pour la construction des bureaux administratifs du SYDEVAL – LOT 5: Menuiseries intérieures

Par délibération n°2025-26 en date du 3 juillet 2025, le Comité syndical a autorisé Monsieur le Président a signé les marchés des lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 relatifs à la construction des bureaux administratifs du SYDEVAL.

Le Lot 5 – Menuiseries intérieures a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général et notamment d'ordre économique et budgétaire.

Une nouvelle consultation, plus adaptée au besoin du syndicat, a été relancée pour ce lot 5 par un avis de publicité en date du 21 juillet 2025.

Les candidats suivants ont remis une candidature et une offre avant la date limite qui était fixée au 11 août 2025 à 12h00 :

Lot		Entreprises
5	Menuiseries intérieures	SARL Menuiserie PELLET JAMBAZ
		SARL Ets SOQUET Henri & Fils

Après analyse des offres au regard des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation, les offres ont été classées et analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Sur la base du rapport d'analyse des offres présentés par l'équipe de maitrise d'œuvre, il est proposé de retenir l'entreprise SARL ETS SOCQUET HENRI ET FILS pour un montant de 78 901,50 € HT soit 94 681,80 euros TTC.

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché.

Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 6 octobre 2025 et du Bureau syndical en date du 6 octobre 2025, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes à cette compétence :

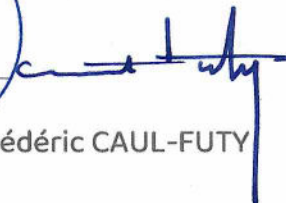
- Autorise, Monsieur le Président à signer le marché du lot 5- Menuiseries intérieures, relatif à la construction des bureaux administratifs du SYDEVAL.
- Autorise Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches et procédures nécessaires à la concrétisation de ces travaux.
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits

Le Secrétaire de séance,


Odie Jancart

Le Président

 
Frédéric CAUL-FUTY